

Séance du Conseil Municipal du 4 mars 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à 20 heures, sous la présidence de Christiane HERBET Adjoint au Maire de PLACHY-BUYON.

Etaient présents (adjoints puis ordre alphabétique) : Christiane HERBET, Jean-Paul VORBECK, Lionel NORMAND, Jean-René FLAMANT, Chantal BACHELAY, Yann DELAHAYE, Jean-Pierre de SAINT ACHEUL, Martine FAUQUEMBERGUE, Marie-Françoise FELLER, Jean-Pascal JORON, Emmanuel MAITRE. Excusés : Paul MARTICHO, Gary SZUMNY a donné procuration à Christiane HERBET, Anny FLINTHAM-WALLET a donné procuration à Lionel NORMAND. M VORBECK a été élu secrétaire de séance.

Madame HERBET ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Consultation sur le projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Somme aval et cours d'eau côtiers

Monsieur VORBECK donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet de la Somme relatif au projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Somme aval et cours d'eau côtiers et expose le but du SAGE : un outil de planification de la gestion de l'eau sur un territoire donné (rareté de l'eau, inondation, rejets industriels ou agricoles etc). Plachy-Buyon est inclus dans le périmètre du SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet de périmètre du SAGE.

Intervention de l'unité mobile d'égouttage des boues de la station d'épuration

Monsieur VORBECK rappelle que la commune a fait procéder à l'installation de deux bâches (50 et 120 m3) de stockage des boues issues de la station d'épuration afin d'assurer une capacité suffisante pour l'assainissement collectif. L'intervention de l'unité mobile d'égouttage des boues représente un coût de 0,11 € / m3. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que ce coût sera répercuté par Véolia sur les factures des usagers qui bénéficient de l'assainissement collectif.

Avenant à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement

La commune a signé une convention avec le Conseil Général de la Somme le 8 juin 2009 pour fixer les modalités de mise en œuvre de la mission d'assistance technique fournie par le Département de la Somme (procède à des analyses d'eau etc) pour un coût de 0,22 € par habitant. L'avenant a pour objet de fixer la rémunération qui sera versée au Département pour l'année 2010. La population déclarée par la Préfecture pour notre commune ayant légèrement augmenté il convient de signer un avenant : 912 habitants x 0,22 € = 200,64 € à prévoir au budget. Le Conseil Municipal adopte cet avenant et donne pouvoir au Maire pour le signer.

Convention pour le remboursement à un particulier de l'eau utilisée pour le rejointoiement des murs de l'église

Monsieur NORMAND informe le Conseil Municipal que l'entreprise Bernard chargée de rejointoyer les murs de l'église a été autorisée, sur notre demande, à prélever de l'eau chez Madame CARON, voisine de ce chantier, pour les besoins des travaux et minimiser les difficultés (le branchement à la « maison des associations » fait courir un tuyau le long de la route et a cassé à cause du gel) .

Une convention doit être signée avec l'intéressée afin que la commune puisse rembourser la consommation d'eau émanant de ces travaux. Etant donné la faible consommation d'eau de cette personne, Monsieur NORMAND propose que la commune paye sa facture d'eau en totalité en remerciement de permettre cette « facilité ». Le Conseil Municipal adopte cette proposition et donne pouvoir pour la signature de ladite convention.

Décision de principe sur la réalisation d'un emprunt

L'emprunt d'un montant de 250 000 €, prévu au budget 2009, pour la construction de l'atelier communal doit être réalisé sur les conseils de Monsieur le Trésorier de Conty suite à notre réunion. Monsieur MAITRE a établi des tableaux permettant de visualiser l'impact financier pour la commune selon les taux et durées des prêts. Le Conseil Municipal prend une décision de principe sur la souscription d'un emprunt de 250 000 € et donne pouvoir pour solliciter les banques.

Monsieur MAITRE évoque également la possibilité de renégocier les deux emprunts restant en cours jusqu'en 2015.

Courrier de M. Bernard Hérent relatif au PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Madame HERBET donne lecture du courrier de Monsieur HÉRENT, adressé à Monsieur le Préfet de la Somme. Etant destiné au Préfet ce courrier ne fera pas l'objet d'une réponse de la commune. Il est rappelé que les terrains qu'évoque M Hérent étaient constructibles depuis le Plan d'Occupation des Sols de 1984 et que les terrains qu'il souhaite devenir constructibles sont situés dans la zone qui doit rester inconstructible selon les services de l'Etat.

Un courrier de Monsieur Simon LAMORY sollicite également que des terrains deviennent constructibles, étant situés dans cette même zone, qui doit rester inconstructible selon les services de l'Etat, il ne pourra être donné suite à sa demande.

Monsieur VORBECK résume la réunion de travail qui a eu lieu avec Madame Boudard-Capon, Architecte-Urbaniste, et des membres la DDE, relative à l'étude des avis reçus des services concernés, des remarques émises lors de l'enquête publique et des conclusions du Commissaire Enquêteur. En attente du compte rendu de Madame Boudard Capon, le Conseil Municipal devra se réunir prochainement.

De plus, les membres du Conseil Municipal sont informés d'un mail provenant de la Préfecture de la Somme signalant que le PPRI Plan de Prévention des Risques d'Inondations qui a été établi pour le territoire du Département est déclaré nul pour vice de forme par la Cour Administrative d'Appel de Douai, mais ne remet pas en cause son contenu ce qui implique des modifications quant à la référence de ce document dans le projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Courrier de Messieurs Mesdames Pellerin Maupin et Bachelay

Madame HERBET donne lecture du courrier cité en titre. Ces habitants de la Rue du Commandant André Dodart proposent d'acquérir la parcelle située à l'arrière de leurs propriétés, contigue à l'atelier communal. Monsieur NORMAND rappelle qu'il faut conserver un accès à la rivière Selle et pour l'agriculteur qui utilise des terrains dans ce secteur. Chacun s'exprime puis considérant que la collectivité avait déjà prévue l'utilisation de cette parcelle pour des aménagements paysagers et des plantations permettant de réduire l'achat de fleurs par la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec deux abstentions, décide de ne pas donner suite à cette requête.

Jeux intervillages

Monsieur FLAMANT rend compte de la réunion à laquelle il a participé relative aux «jeux intervillages» prévue fin mai – début juin 2011, proposé par Monsieur BULCOURT à plusieurs communes proches, en souvenir des jeux qui avaient déjà été organisés. Sachant que cette manifestation demandera une forte implication de tous, Monsieur FLAMANT souhaite l'avis du Conseil Municipal étant donné que la commune n'a pas de Comité des fêtes et que la participation des Plachysois(es) est en général faible, que ce soit pour la présence lors de l'évènement et sa préparation/accompagnement. Le Conseil Municipal consultera les habitants par courriers, ce qui permettra de prévoir l'implication -ou non- de notre commune.

Informations et questions diverses

- Madame HERBET fait part au Conseil Municipal des courriers de remerciements provenant de plusieurs aînés concernant le colis qui leur a été distribué en fin d'année dernière, ainsi que des remerciements d'associations pour les subventions versées en 2009. Elle indique également le courrier de Monsieur LEGRAND, qui occupait bénévolement la fonction de conciliateur de justice pour notre commune, stipulant qu'il a été autorisé par le Tribunal d'Amiens d'arrêter cette fonction.
- Sur le sujet de l'eau, Monsieur NORMAND rend compte d'une réunion à laquelle il a participé à la Communauté de Communes du canton de Conty relative au SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif : la mise en place d'un diagnostic multi-pressions (suivi des ères d'alimentation en eau) aura un coût qui sera supporté par Amiens Métropole et la Communauté de Communes du canton de Conty ; cette dernière va répercuter ce coût sur les communes, il faudra donc prévoir au budget cette nouvelle dépense (3000 € répartis sur 14 communes sur 3 ans).
- Suite au courrier de la Préfecture, Madame HERBET informe le Conseil Municipal qu'un parcours « run & bike » (course à pied et vélo) est organisé par des étudiants de l'IUT d'AMIENS aura lieu le week-end du 24-25 avril sur la Coulée Verte.
- Le tournage d'un court-métrage sollicité par des élèves de l'Institut de l'Image et du Sons de TRAPPES a été autorisé par la commune ; étant donné l'avis de tempête de Météo-France, il a été reporté au 7 mars. Les habitants concernés ont été prévenus par la commune puis par l'équipe de tournage concernant le changement de date.
- La réception de travaux de l'atelier communal devrait avoir lieu le 29 mars 2010.

La séance est levée à 23 h 55.